



La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Laurence GATINEAU	Lycée de la Mer à GUJAN MESTRAS Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le jeudi
Frédéric MARCHAND	Collège Anne Frank à PERIGUEUX Secrétaire départemental de la Dordogne Elu à la CAPA des CPE
Sandrine MALET	Lycée Max Linder à LIBOURNE Elue à la CAPA des CPE
Christophe NOWACZECK	Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN Elu à la CAPA des CPE Permanence à Mont de Marsan le lundi
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°4
21 février 2013



Sommaire:

- 1) Mutations
- 2) Dates à retenir
- 3) Enseignement professionnel et refondation
- 4) Stagiaires
- 5) Jour de carence

Mutations :

Inter-académiques

Le groupe de travail "vérification des vœux et barèmes" s'est tenu le 29 janvier.

20 CPE de l'académie de Bordeaux sont candidats au mouvement inter-académique, et parmi eux 8 stagiaires participent obligatoirement.

A cette occasion, les élus du SE-UNSA ont été les seuls à dénoncer les méthodes utilisées pour le calcul du reclassement des stagiaires ex-contractuels. Ils ont remis en cause le décret de 51 sur le reclassement, maintenant inadapté à la situation des contractuels. Ils ont revendiqué la suppression de "l'indice butoir" qui fait que les stagiaires ex-contractuels voient leur reclassement amputé d'un nombre important d'années d'ancienneté. Ils ont demandé que cette revendication soit transmise au Ministère.

Pour les CPE, la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) se déroulera le 8 mars 2013. Quatre lignes téléphoniques spéciales seront mises en service au Secrétariat national du SE-UNSA entre le 28 février et le 14 mars.

01.44.39.23.16 - 01.44.39.23.26 - 01.44.39.23.36 - 01.44.39.23.46

N'hésitez pas à les utiliser et à les faire connaître.

Des permanences seront assurées pendant toutes les vacances d'hiver, aussi bien au secrétariat national qu'au secrétariat académique.



Intra-académiques

La circulaire académique n'a pas encore été publiée à ce jour. Dès la parution de celle-ci, une publication "Spéciale Mut-Intra" sera envoyée à tous les adhérents du SE-UNSA.

La période de formulation des vœux devrait intervenir juste après les vacances d'hiver. D'ores et déjà si vous souhaitez participer au mouvement intra ou si vous subissez une "Mesure de Carte Scolaire", n'hésitez pas à nous contacter et à demander un rendez-vous. Pendant les vacances d'hiver, une permanence sera assurée tous les jours à la section académique.

2) Dates à retenir

Mardi 19 mars : Groupe de Travail "Congé de Formation Professionnelle"

Les adhérents du SE-UNSA seront informés du résultat les concernant dès la fin du Groupe de Travail.

Lundi 15 avril: CAPA "notation administrative" et "Hors Classe"

Si ce n'est pas encore fait, n'oubliez pas de nous faire parvenir la fiche de suivi syndical pour l'accès à la hors classe après l'avoir complétée ((Fiche à télécharger : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article496>)).

- Mardi 14 mai : Groupe de Travail "Dossiers médicaux du mouvement intra"

- Jeudi 16 et vendredi 17 mai : Groupe de Travail "Barèmes du mouvement intra"

3) Enseignement professionnel et refondation

L'une des priorités de la Refondation est la valorisation de l'enseignement professionnel, c'est un engagement du Président de la République. Pour le SE-UNSA, revaloriser la voie professionnelle, c'est d'abord corriger les effets néfastes de la réforme du Bac Pro 3 ans. Maintenant il faut passer aux actes, impulser un nouvel élan pour la voie professionnelle, améliorer les conditions de travail et combattre l'échec scolaire.

Calculs des DGH plus transparents, dédoublements plus nombreux, réorganisation des CCF, amélioration de la formation continue, offre de formation de proximité diversifiée, etc... le SE-UNSA fait des propositions concrètes.

Le changement, c'est pour quand ?

Voir le 4 pages en pièce jointe. N'hésitez pas à le diffuser et l'afficher si vous le pouvez et le souhaitez.

4) Stagiaires

Un décret est en préparation qui lèverait l'obstacle à la titularisation que constituait la non-détention du CLES.

C'est une grande victoire à laquelle le SE-UNSA a très largement contribué. Rappelons que ce problème nous avait conduits à lancer une pétition dès le premier trimestre qui avait recueilli un très grand nombre de signatures. Il n'était pas de réunions officielles ou d'audiences au Ministère sans que le SE-UNSA ne rappelle à ces interlocuteurs l'existence de cette difficulté. **Cette mobilisation a enfin payé !**

Lire l'article : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article611>

5) Jour de carence

Marylise Lebranchu vient de confirmer aujourd'hui son intention d'abroger le jour de carence dans la Fonction publique.

L'UNSA Éducation — qui a mobilisé sans relâche contre cette mesure inique — s'en félicite !!

Le jour de carence, dans la Fonction publique, frappait injustement les collègues les plus modestes entraînant notamment des renoncements aux soins et, sur les lieux de travail, des risques de santé pour les autres personnels comme les usagers.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSa Bordeaux, écrivez-nous.